

## HADOPI - FICHE DE POSTE

<b>Direction d'emploi</b>	Direction de la protection des droits
<b>Intitulé du poste</b>	Délégué-e à l'information juridique
<b>Statut du poste</b>	Catégorie B - Ouvert aux contractuels
<b>Date de recrutement</b>	
<b>Rémunération</b>	En fonction de l'ancienneté professionnelle
<b>Contrat</b>	CDD de 3 ans – fonctionnaire par voie de détachement - emplois réservés

### I. Présentation de l'Hadopi

L'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée par la loi du 12 juin 2009 de la personnalité morale, lui conférant la capacité à accueillir comme collaborateur/trice-s des fonctionnaires et des magistrat-e-s de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de protection des droits de trois membres se voit confier pour missions :

- l'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- la protection de ces œuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne.
- la régulation des mesures techniques de protection en vue d'assurer le bénéfice effectif des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins, et de l'interopérabilité.

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un secrétaire général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du président.

**Les agents de l'Hadopi exercent leurs missions dans un immeuble indépendant situé 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.**

## II. Rôle de la Direction de la protection des droits au sein de l'Hadopi

Les agents de la Direction de la protection des droits assistent la Commission de la protection des droits (CPD) dans l'exercice de ses missions.

La CPD contribue à la mission de protection des œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin. Elle est constituée de trois magistrats en activité, l'un au Conseil d'État, le deuxième à la Cour de Cassation, le troisième à la Cour des Comptes.

Elle veille au respect de l'obligation faite aux personnes titulaires d'un accès à des services de communication au public en ligne de s'assurer de la conformité de l'utilisation de ces services aux dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle ; en particulier elle intervient pour lutter contre les manquements à l'obligation de surveillance de l'accès à internet instituée par cet article. Elle dénonce les faits qui lui paraissent constituer des infractions au procureur de la République aux fins de poursuites pénales éventuelles. Elle veille à la mise en œuvre des décisions de suspension de l'accès à un service de communication en ligne décidées par l'autorité judiciaire.

Les membres de la commission et les agents habilités et assermentés dont elle dispose peuvent constater les faits susceptibles de constituer des infractions, entrer en relation avec les abonnés par l'intermédiaire des FAI, recueillir les observations des personnes concernées et les entendre.

La commission agit sur saisine d'agents assermentés et agréés ou sur la base d'informations transmises par le procureur de la République. Elle s'appuie sur le traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article L. 331-29 du code de la propriété intellectuelle.

## III. Attributions du poste de délégué à l'information juridique

Placé sous l'autorité hiérarchique du/de la directeur/trice et du/de la directeur/trice adjoint-e de la protection des droits, le/la délégué à l'information juridique participe à la mise en œuvre des directives de la Commission de protection des droits relatives à la procédure de réponse graduée prévue à l'article L. 331-25 du code de la propriété intellectuelle.

Le/la délégué à l'information juridique a pour mission d'informer et de sensibiliser les professionnels (sociétés, organismes publics, etc.) faisant l'objet d'une procédure de réponse graduée.

À ce titre :

- il/elle met en œuvre, lorsqu'il est opportun, un suivi personnalisé de ces professionnels, en collaboration avec les autres métiers de la direction et les autres directions de l'Hadopi. Dans le cadre de cette mission, il/elle est chargé-e, à chaque étape de la procédure, de procéder à l'analyse et l'instruction des dossiers et de participer à des réunions ou des auditions ;
- il/elle propose de nouveaux moyens de sensibilisation destinés à ce public et des outils pédagogiques adaptés.

Il/elle réalise une veille juridique et technologique ainsi que des notes, en lien avec la procédure de réponse graduée, sur les problématiques liées à cette procédure, au droit d'auteur à l'ère du numérique et aux évolutions juridiques et technologiques liées à internet.

Le/la délégué-e à l'information juridique participe au suivi de l'activité du centre d'appels externalisé chargé de répondre aux questions des abonné-e-s.

Le/la délégué-e à l'information juridique élabore des reporting quantitatifs et qualitatifs d'activité.

Le/la délégué-e à l'information juridique participe au suivi du fonctionnement du SI de la réponse graduée, et est notamment associé-e aux expressions de besoins et aux phases de tests et de recette des évolutions du SI.

Il/elle veille à l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À cette fin, le/la délégué-e à l'information juridique fait l'objet d'une habilitation et d'une assermentation.

Le/la délégué-e à l'information juridique relève pour sa nomination et sa gestion administrative du Président de l'Hadopi et du Secrétaire Général.

## **IV. Profil du candidat souhaité**

### **Compétences requises**

- Connaissances en propriété intellectuelle, droit pénal ou procédure pénale
- Compétences rédactionnelles

### **Qualités souhaitées**

- Sens de la pédagogie et du contact
- Rigueur et esprit de synthèse
- Forte curiosité et goût pour l'innovation technologique liée à la Haute Autorité
- Sens aigu du service public
- Capacité à travailler en équipe

### **Conditions d'accès**

Etre titulaire d'une licence (ou équivalent) ou titulaire du baccalauréat (ou équivalent) et justifier d'une pratique professionnelle d'au moins 4 ans dans un poste équivalent.

## **V – Correspondant Ressources Humaines à contacter**

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées à Mme Emilie PASSEMARD, Directrice de la Protection des Droits, avec le rappel de l'intitulé du poste, par courrier électronique uniquement à : [recrutement@hadopi.fr](mailto:recrutement@hadopi.fr)